



Délibération 2024/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 29 janvier 2024

Date de la convocation : 22/01/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 14

Date d'affichage : 22/01/2024
 Nombre de présents : 14
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents représentés : /

Absents excusés : Grégory GUIZIOU,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN 2 LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2023-154 en date du 16 octobre 2023 portant mise en sécurité et procédure d'urgence de l'immeuble communal situé 2 rue Jean Moulin, parcelle B161 ;

Considérant que la commune doit remettre rapidement en état cet immeuble ;

Considérant que la surface de l'immeuble permet la création de 2 logements ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire qui :

- Rappelle que la commune souhaite réaliser des travaux de restructuration et de rénovation thermique global du bâtiment « ancienne poste » pour créer 2 logements communaux ;
- Rappelle que la commune a fait appel à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Hérault Ingénierie pour accompagner ce projet ;
- Informe que ce projet est estimé à un coût global travaux et prestations intellectuelles de 262 712 € HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'engagement de la collectivité à mener à bien cette opération,

Autorise Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'État et du Conseil Départemental de l'Hérault,

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette affaire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Le Maire, Isabelle SILHOL